

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230467

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept avril à 19 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Vibraye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM, BOSNYAK Yvan, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora membres titulaires,
19 avril 2023	
Date d'affichage	
19 avril 2023	

Étaient excusés :

Nombre de conseillers	M. BORDEAU Christian
En exercice : 42	M. CHABILLANT Jean-Luc
Présents : 30	M. CHERON Michel
Votants : 36	M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe
	M. FOUCAULT Yves
	M. GAUTHIER Renaud
	M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora
	M. MASSE Nicolas donne pouvoir à BRIGANT Nicole
	M. MORIN Sébastien
	M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à BONNEFOY Béatrice
	Mme MENU Catherine, donne pouvoir à MERCIER Marc
	Mme RENARD Candy donne pouvoir à GREMILLON Patrick

M. GREMILLON Patrick est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE DE SERVICES POUR LES CONTROLES DES INSTALLATIONS**

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence « Service public d'assainissement non collectif (SPANC) »,

Vu l'avis de la commission Environnement-Développement Durable, réunie le 8 février 2023,

Vu la proposition de la commission d'appel d'offres réunie le 11 avril 2023,

Monsieur le Président rappelle que le contrat de délégation de service public (DSP) relatif à la gestion du SPANC prend fin au 30 juin 2023. Une procédure de mise en concurrence avait été lancée en novembre 2022, mais aucune candidature n'avait été déposée.

Dès lors, sur proposition de la commission Environnement-Développement Durable, une consultation a été lancée pour la passation d'un accord-cadre de services, à bons de commande, d'une durée de trois ans. La date limite de remise des offres était fixée au 4 avril 2023 à 12 heures.

Après analyse de l'offre, Monsieur le Président a lancé une phase de négociation avec le candidat. Il présente donc l'offre reçue, l'analyse et l'avis de la commission d'appel d'offres.

✓ Bordereau de prix unitaires (SUEZ Eau France):

Numéro	Libellé	Prix Unitaire HT négociés
1	Contrôle de bon fonctionnement ou Premier contrôle de l'existant	170,46 €
2	Contrôle de conception d'une installation neuve ou réhabilitée	134,79 €
3	Contrôle d'exécution d'une installation neuve ou réhabilitée	188,29 €
4	Contrôle lors d'une vente	188,29 €
5	Contre visite d'une installation non conforme	124,85 €
6	Contrôle de mise hors service d'une installation	170,46 €
7	Déplacement improductif	41,13 €

✓ Classement proposé :

N° pli	Nom du candidat	Offre (HT) <i>sur la base du détail quantitatif estimatif (DQE) 3 ans</i>	Valeur technique Note / 60	Prix Note / 40	Note Totale / 100	Classement
1	SUEZ Eau France SAS (agence Centre - Val de Loire)	219 351,72 €	59,00	40,00	99,00	1

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement proposé,
- D'attribuer l'accord-cadre de services à l'entreprise SUEZ Eau France SAS, pour un montant de 219 351,72 € HT, soit 241 286,89 € TTC (sur la base du détail quantitatif estimatif),
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre ainsi que tous les actes d'exécution afférents.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 35 voix POUR, 1 CONTRE, à la majorité :

- **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres et le classement proposé,
- **ATTRIBUE** l'accord-cadre de services à l'entreprise SUEZ Eau France SAS, pour un montant de 219 351,72 € HT, soit 241 286,89 € TTC (sur la base du détail quantitatif estimatif),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre ainsi que tous les actes d'exécution afférents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 avril 2023

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS